

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

*Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le mercredi le 9 décembre 2020 à 16h30 exceptionnellement sans la présence du public, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.*

*Sont présents :* M. François Racine, conseiller  
M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller  
M. Yves Legault, conseiller  
M. Jean-Guy Bleau, conseiller  
M. François Robillard, conseiller

*Est absente :* Mme Frédérique Lanthier, conseillère (absence motivée)

*Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse M<sup>e</sup> Sonia Paulus.*

*Sont aussi présents :* M. Karl Scanlan, directeur général  
Me Marie-Josée Russo, greffière et directrice générale adjointe

*SUR CE :*

*...Au début de la séance, la mairesse demande la lecture de l'avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :*

- 1. Avis de motion et présentation du projet de règlement 683 concernant l'adoption des divers taux de taxes et des compensations pour l'année 2021 ;*
- 2. Avis de motion et présentation du projet de règlement 674-5 modifiant le règlement 674 concernant la tarification des biens et services ;*
- 3. Période de question ;*
- 4. Levée de la séance.*

*AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION*

*RÈGLEMENT 683 CONCERNANT L'ADOPTION DES  
DIVERS TAUX DE TAXES ET DES COMPENSATIONS  
POUR L'ANNÉE 2021*

*Le conseiller Yves Legault donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil il présentera, ou fera présenter le Règlement 683 concernant l'adoption des divers taux de taxes et des compensations pour l'année 2021 et dépose en ce sens, le projet de règlement.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie*

- 2.* *RÈGLEMENT 674-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 674  
CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET  
SERVICES*

*Le conseiller Yves Legault donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil il présentera, ou fera présenter le Règlement 674-5 modifiant le règlement 674 concernant la tarification des biens et services et dépose en ce sens, le projet de règlement.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie*

PÉRIODE DE QUESTIONS

---

*Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.*

*La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.*

2020-12-301

LEVÉE DE LA SÉANCE

---

*Il est proposé par le conseiller François Racine appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse et résolu*

*De lever la séance à 16 h 44.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

MAIRESSE

---

GREFFIÈRE